

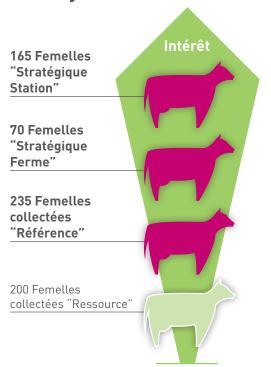
Capital



L'embryon Capital:

c'est l'assurance de conserver dans votre élevage les femelles de très haute qualité génétique!

D'où proviennent ces embryons ?



Femelles Schéma

Comment cela se passe?

- **1-** Vous êtes signataire d'un Accord-Cadre Élevage Partenaire.
- **2-** Vous préparez les femelles receveuses sur des chaleurs synchronisées ou sur chaleurs naturelles.
- **3-** 7 jours après les chaleurs, les embryons Capital, que vous avez sélectionnés, sont posés dans votre élevage.
- **4-** Suite à votre appel informant de la naissance des veaux, un technicien vient effectuer un prélèvement d'ADN en vue d'un génotypage. Les frais de génotypage sont entièrement pris en charge par EVOLUTION.
- **5-** EVOLUTION vous informe de la destination des veaux dès la réception des résultats.

A

En cas de vente de la receveuse après son vêlage, prévenez votre technicien pour réaliser des analyses sanitaires avant son départ de l'élevage.

Quelles sont les modalités?

De la haute génétique à un prix abordable :

La mise en place d'un embryon CAPITAL est facturée par EVOLUTION :

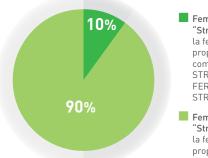
- 200 € HT pour un embryon non sexé,
- 300 € HT pour un embryon sexé femelle ou un embryon importé

Cette somme couvre :

- Le déplacement dans l'élevage,
- Le transfert de l'embryon,
- Un engagement de génotypage des produits nés.

En cas de naissance d'une femelle :

A un mois d'âge, la femelle vous est facturée par EVOLUTION 400 € HT, avec un complément de prix si elle obtient une qualification STRATEGIQUE :



Femelle qualifiée

"Stratégique":

la femelle devient votre
propriété pour 400 € HT +
complément de 1600 € HT si
STRATEGIQUE STATION ou
FERME (prime de 500 € HT si
STRATEGIQUE STATION).

Femelle non qualifiée "Stratégique" : la femelle devient votre propriété pour 400 € HT.

→ La qualification des génisses est laissée à l'appréciation d'EVOLUTION.

En cas de naissance d'un mâle :

demandé.

Après indexation, puis qualification par EVOLUTION :

- 85% des mâles ne sont pas retenus avant 30 jours d'âge : vous les vendez dans le circuit habituel ou les élevez en taurillon. Vous n'avez pas le droit de les utiliser ou de les vendre pour la reproduction. Vous recevez alors un dédommagement de 200 € HT,
- Les 15% restants seront ramassés vers l'âge de 4 mois par EVOLUTION. Le mâle vous est payé 4 € HT/kg de poids vif (exemple d'un mâle type ≈600 € HT à 4 mois) avec le versement d'un forfait sanitaire de 50 € si un dossier sanitaire est

